

Le contrat d'apprentissage

Le Fédération Française de Tennis accompagne les clubs dans l'élaboration des contrats d'apprentissage de leur stagiaire. Le contrat est conclu entre le club, le stagiaire et la Fédération Française de Tennis

Durée légale de la formation

EN CENTRE DE FORMATION

700 heures

640 heures en centre de formation

60 heures en E-learning



30 heures complémentaires en collaboration avec l'équipe technique régionale

500 heures

EN STRUCTURE D'ACCUEIL

Stagiaire en contrat d'apprentissage (sur 12 mois)

35 Heures par semaine



14 heures en centre de formation

21 heures en structure d'accueil

À quel prix ?

11 146 €

En alternance, vos frais de formation peuvent être financés tout ou partie par l'entreprise.

Prérequis

- Avoir 18 ans révolus.
- Avoir le Premiers Secours Citoyen
- Être ou avoir été classé 15/2 au minimum.
- Avoir le diplôme du CQP-ET ou CQP-AMT ou une expérience de 90 heures d'enseignement du tennis datée de moins de trois mois.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique et de l'enseignement du tennis daté de moins de trois mois.
- Justifier de l'attestation du recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les candidats de moins de 25 ans



CENTRE DE FORMATION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Programme

UC1

"Savoir concevoir un projet d'action"

UC2

"Savoir coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action"

UC3

"Savoir conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis"

UC4

"Savoir encadrer le tennis en sécurité"

À la sortie ?

- Entraîneur coach
- Intervenant dans le cadre scolaire
- Responsable sportif
- Enseignant de tennis
- Responsable de pôle enseignement d'un club ...